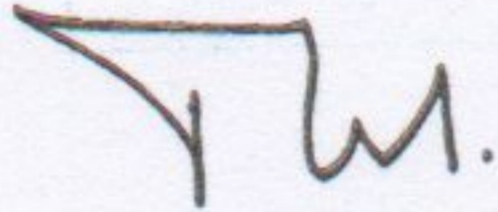


L'autorité de sûreté nucléaire (ASN), ainsi que l'agence régionale de santé (ARS), la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie (DREAL) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait être utile à la bonne mise en œuvre du dispositif détaillé dans la note technique ci-jointe (voir contacts en annexe 7).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Thierry LAURENT**

Le délégué départemental de l'ARS,

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation  
la Déléguée Départementale Adjointe de l'Hérault



**Patricia CASTAN-MAS**

P. J. :

- Note technique détaillée et ses 7 annexes ;
- Fiche « mode d'emploi » de la DREAL Occitanie.

Liste de diffusion : Mesdames et messieurs les Maires du département de l'Hérault

Copies :

- DREAL Occitanie / DRN / DPRN
- Sous-Préfecture de Béziers, Sous-Préfecture de Lodève
- DDTM de l'Hérault / STU, SATO